

# Ne pas se fier aux apparences !

Comparons deux lettres expédiées la même année du Havre pour New York, à six mois d'intervalle et au même tarif officiel. L'une affranchie par deux timbres rouges et nantie d'une cote ; l'autre sans timbre, aux marques noires et sans cote. On serait tenté de penser : pas de timbre, pas de couleur, pas d'intérêt. Révisons peut-être cet a priori.

La première est tout ce qu'il y a de plus classique (1). Pesant entre 7,5 et 15 grammes, elle est passible d'un double port et affranchie comme telle à 1,60 franc, selon le tarif en vigueur entre le 1<sup>er</sup> avril 1857 et le 1<sup>er</sup> janvier 1870. Confiée à la poste du Havre le 4 mai 1866, elle emprunte un paquebot britannique pour parvenir à destination le 16 mai.

## Le paquebot

La seconde (2), rédigée au Havre le jeudi 8 novembre 1866 et postée le même jour, embarque sur le paquebot en fer et à une hélice « *Ville de Paris* », construit en 1866 et mis en service la même année au profit de la Compagnie Générale Transatlantique (C.G.T.). D'une puissance de 1 000 chevaux nominaux (3 300 CV) pour 3 000 tonneaux (3 000 x 2,83 = 8 490 m<sup>3</sup>), sa vitesse en service atteint normalement 13,5 nœuds (25 km/h) sur la traversée du Havre à New York. Il sera revendu en 1888 et transformé en un quatre-mâts barque sous le nom de « *H. Bischoff* ».

Les tables de marche des paquebots, fournies par Salles, indiquent



1

que le « *Ville de Paris* » appareille du Havre le samedi 10, et accoste à New York le samedi 1<sup>er</sup> décembre. Dates théoriques puisque, dans le cas présent, le départ du Havre a pu avoir lieu le 8 ou le 9 novembre alors que l'arrivée à New York est attestée par la marque américaine au 21 novembre. La traversée n'aura duré que 11 jours, du samedi 10 au mercredi 21 novembre, à une vitesse inférieure au record signalé de 9 jours (orthodromie qui fait

gagner 194 nautiques sur la loxodromie), mais comme depuis le 1<sup>er</sup> juin 1865 les paquebots effectuent une escale à Brest, ils prennent évidemment du retard.

Sur le territoire des Etats-Unis, la lettre reçoit les marques «24/.» et «OR U.S./ N.Y / 30 / FRN<sup>h</sup>. / PK<sup>T</sup> / Notes / nov / 21 / 41 ».

## Le tarif

Nous sommes en 1866 et le tarif France/Etats-Unis qui s'applique est celui défini par la Convention ●●●



2

● ● ● postale franco-américaine du 2 mars 1857, qui mit bien du temps à s'épanouir. Le projet fut signé le 24 septembre 1856, ratifié à Paris le 19 novembre, présenté le 27 décembre 1856, enfin le texte définitif fut signé à Washington le 2 mars 1857 pour prendre effet au 1<sup>er</sup> avril 1857. Cette convention demeurera en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1870 prévoyant 80 centimes, ou 15 cents, par tranche de 7,5 grammes, que la lettre soit ou non affranchie (Article VI).

Ici la taxe, indiquée sur le timbre à date américain, est de 30 cents. Elle correspond donc à une lettre du second échelon de poids (7,5 à 15 grammes) qui aurait pu être affranchie à 1,60 franc, comme la précédente lettre, et pour laquelle la taxe américaine, pour un trajet direct sans escale en Grande-Bretagne et par paquebot français, se répartit de la façon suivante :

- Trajet en territoire français = 6 cents
- Trajet maritime = 18 cents
- Trajet sur le sol américain = 6 cents.

Sur ces 30 cents, que les Etats-Unis doivent rembourser à la France, 24 cents (18+6) correspondent au

port français et au port maritime, somme qu'indique la marque « 24 » soulignée d'un gros point et qui apparaît au dessus du timbre à date américain. L'encre noire était utilisée, comme dans le cas présent, lorsque la somme était due à une autre administration postale (triste et peu urgent ?), alors que l'encre rouge correspondait à un crédit attendu (heureux et pressé ?).

Quant au timbre à date, il fournit de multiples informations :

- ◆ Au centre se trouve la date du 21 novembre (NOV/21), sans indication de l'année, qui est ici superflue.
- ◆ La couronne du timbre indique dans sa partie supérieure que la lettre est parvenue à New York (N.Y.), passible d'une taxe de 30 cents (30), après un transport effectué par un paquebot

français (FRN<sup>h</sup> PK<sup>l</sup>).

- ◆ La partie inférieure signifie que la taxe peut être appréciée à 30 cents en monnaie d'or ou d'argent américaine (U.S), ou bien (OR) en billets (NOTES), alors pour un montant de 41 cents (41), indiqué en caractères gras sous la date. Esotérisme qui a pu être franchi grâce à l'aide de Monsieur Martin Stempien, grand collectionneur américain.

Il semblerait que ces timbres à date soient recherchés dans leur pays d'origine, mais rien n'interdit à un Français de s'y intéresser également. ■

**Capitaine de Vaisseau (H)**  
**de La Mettrie**  
 de l'Académie européenne  
 de philatélie (A.E.P.)  
 de l'Académie de philatélie

### Références

- *La poste maritime française, historique et catalogue* - R. Salles - 1965
- *History of letters post communication between the United States and Europe 1845/1875* - Georges E. Hargest - 1975